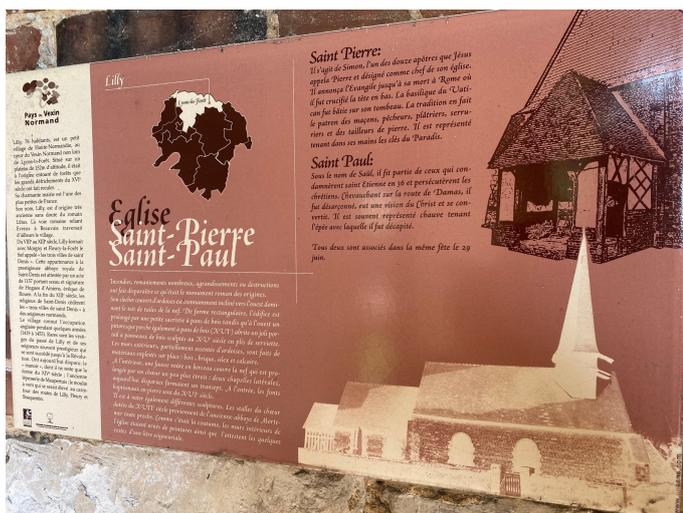


# Concessions funéraires



## Concessions dans le cimetière

Si vous souhaitez acquérir une concession dans le cimetière communal de Lilly, merci de bien vouloir vous adresser directement au secrétariat de Mairie aux horaires d'ouverture :

- Prix de la concession = 150,00 € / 30 ans

## Reprise de concessions

Nous vous informons qu'un procès-verbal de constatation d'abandon sur certaines concessions a été réalisé en date du 14 septembre 2022.

[PV-CONSTATATION.pdf](#)

La procédure est actuellement arrivée à sa fin, considérant la loi 2022-217 du 21 février 2022 qui énonce que si, un an après la publicité régulièrement effectuée, les concessions sont toujours en état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise des concessions est prononcée ou non.

Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour plus de renseignements.

## Fichiers à télécharger

- [PV CONSTATATION](#)  
452.53 Ko
- [ANNEXES 1 A 35](#)  
21.69 Mo